



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Administration

N° : ADM-01

ADOPTION DU CSFP : 27.11.2021

OBJET : Élaboration d'une politique

EN VIGUEUR : 27.11.2021

RÉVISION :

PRÉAMBULE

Le Conseil reconnaît l'importance de mettre en place un bon fonctionnement pour l'élaboration des politiques.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil d'Administration (CA) s'engage à exercer une gouvernance efficace et authentique par l'élaboration de politiques qui reflètent les valeurs et principes du Conseil scolaire francophone provincial (CSFP). Les politiques du Conseil sont des principes directeurs adoptés par le Conseil pour assurer la bonne gestion de ses écoles, de ses ressources, de ses services et de ses programmes. Elles expriment la volonté, l'intérêt et l'intention du Conseil et guident la direction générale de l'éducation dans la gestion quotidienne du système.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le CSFP reconnaît que :

1. Le plan stratégique du CSFP ne peut être mis effectivement et efficacement en œuvre qu'avec l'appui de politiques et directives claires et efficaces ;
2. Les politiques et directives du CSFP déterminent la bonne marche des écoles et l'amélioration de l'éducation francophone dans la province ;
3. Les politiques et directives écrites réduisent les interprétations et diminuent les zones grises ;
4. Les politiques et directives sont fondées, concises, rigoureuses et se conforment à l'éthique ;



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Administration

N° : ADM-01

ADOPTION DU CSFP : 27.11.2021

OBJET : Élaboration d'une politique

EN VIGUEUR : 27.11.2021

RÉVISION :

5. Les énoncés de politique reflètent la philosophie et les valeurs du Conseil et sont à la base des décisions administratives ;
6. Les politiques et directives sont conformes aux exigences des lois ;
7. Les politiques et directives du CSFP doivent être élaborées de manière transparentes et participatives ;
8. L'établissement des politiques doit suivre certaines étapes chronologiques, tout en reconnaissant qu'il est parfois nécessaire d'écourter le processus ou de le modifier ;
9. Les politiques et directives répondent à un besoin et peuvent être modifiées selon l'évolution de ce besoin ;
10. Les politiques et directives du CSFP doivent être élaborées de manière uniforme et selon le format de cette présente politique ;
11. L'adoption de la politique est la prérogative exclusive du Conseil. À son adoption, l'ébauche finale de politique établit une nouvelle politique ou remplace une politique existante, selon le cas.

APPLICATION

La présente politique ainsi que son document connexe s'adressent à toute personne impliquée dans l'élaboration, la révision et au suivi des politiques du Conseil.



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Administration

N° : ADM-01

ADOPTION DU CSFP : 27.11.2021

OBJET : Élaboration d'une politique

EN VIGUEUR : 27.11.2021

RÉVISION :

RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA DIFFUSION DES POLITIQUES

La 2^e vice-présidence est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la présente politique. La direction générale de l'éducation est responsable de la diffusion de cette politique.

LIGNES DIRECTRICES

Les politiques du Conseil scolaire francophone provincial sont réparties comme suit :

- **Administration**

Ces politiques contiennent des renseignements d'ordre général sur les différentes règles appliquées par le Conseil dans la gestion de ses établissements et de son territoire. Elles fournissent également un cadre bien déterminé dans lequel les membres du personnel du CSFP peuvent communiquer avec les médias.

- **Élèves**

Ces politiques comprennent des éléments sur les différentes règles et les conduites encadrant les élèves du CSFP. Elles précisent les attentes établies par le CSFP afin d'assurer la sécurité et la réussite de tous.

- **Technologie et Informatique**

Ces politiques assurent l'orientation et l'encadrement en matière d'utilisation des technologies et ressources informatiques pour les élèves et le personnel du CSFP.

- **Ressources Humaines**



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Administration

N° : ADM-01

ADOPTION DU CSFP : 27.11.2021

OBJET : Élaboration d'une politique

EN VIGUEUR : 27.11.2021

RÉVISION :

Ces politiques définissent les orientations du CA et expriment ses convictions et ses attentes concernant ses ressources humaines. Elles énoncent clairement les valeurs du CA en ce qui concerne la planification de la relève, le leadership et le renforcement des capacités. Cette catégorie de politiques fournit aussi un encadrement sur la façon dont les plaintes en matière de ressources humaines seront gérées.

- **Finances**

Dans cette catégorie de politiques, il est question des orientations et de l'encadrement en ce qui a trait, entre autres, aux budgets, aux états financiers, aux achats, aux remboursements des dépenses, aux signataires autorisés, ainsi qu'aux dons.

- **Transport**

Dans cette catégorie de politiques, il est question des orientations et de l'encadrement en ce qui a trait aux ententes en matière de transport des élèves.

- **Gestion d'écoles**

Dans ces politiques, le CA décrit son engagement envers la sécurité dans les écoles, ainsi que sa détermination d'assurer l'équité et une éducation inclusive. Cette catégorie de politiques fournit des lignes de conduite afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles.

- **Entretien et Installations scolaires**

Ces politiques précisent l'orientation et l'encadrement en matière de mesures d'urgence, d'ouverture ou de fermeture des écoles, ainsi que de l'utilisation des espaces scolaires par la communauté. Cette catégorie inclut les politiques sur les nouvelles constructions, les rénovations, les entretiens et les immobilisations du CSFP.

- **Gouvernance**



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Administration

N° : ADM-01

ADOPTION DU CSFP : 27.11.2021

OBJET : Élaboration d'une politique

EN VIGUEUR : 27.11.2021

RÉVISION :

Ces politiques énoncent les règles encadrant les rôles et responsabilités et les conduites des membres du CA ainsi que de leur évaluation et de celle de la direction générale de l'éducation.

RÉVISION

Cette politique sera révisée à tous les 5 ans à moins de changements législatifs.

DOCUMENTS CONNEXES

- Élaboration et Révision d'une Politique – Directive Administrative (Procédures)
- Annexe A : Grille de révision des politiques par le CA